



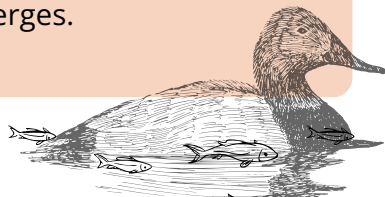
Conscientisation aux bandes riveraines de Val-des-Lacs Prenons soin de chez nous!

Prenons soin des bandes riveraines de Val-des-Lacs

Bienvenue chez vous à Val-des-Lacs, où chaque bande riveraine est un écosystème précieux, garni de plantes indigènes composant un habitat regorgeant de nourriture pour la faune locale, qu'il faut préserver. Ces zones, le long de nos lacs et rivières, jouent un rôle crucial pour conserver la santé de nos cours d'eau et soutenir leur biodiversité, attirant oiseaux, papillons et poissons.

Pourquoi préserver les bandes riveraines?

Les bandes riveraines font partie des zones humides, qui sont parmi les milieux les plus précieux, mais les plus fragiles de la planète. Elles jouent un rôle crucial, non seulement dans la lutte contre les changements climatiques, mais aussi dans la filtration naturelle des eaux de ruissellement, des nutriments (comme le phosphate et le nitrate) et des polluants (comme le phosphore). Elles occasionnent donc la préservation de la qualité de l'eau, mais aussi la stabilisation et la diminution de l'érosion des berges.



De plus, l'ombrage créé par les plantes réduit le réchauffement de l'eau, limitant la croissance des algues.

En maintenant une bonne bande riveraine à l'état naturel depuis le bord de l'eau (ou la ligne des hautes eaux) vers le centre de votre terrain, vous contribuez non seulement à la santé de notre environnement, mais aussi à assurer la durabilité de vos activités de loisirs, comme la pêche, le canotage et la baignade.

Réglementation et conseils pour la gestion des bandes riveraines

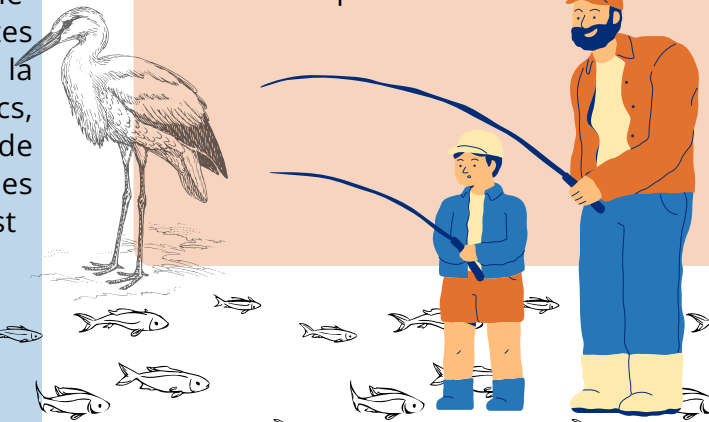
Si votre bande riveraine n'est pas laissée à l'état naturel sur une distance de 10 à 15 mètres à partir de la limite du littoral, il est essentiel de cesser la tonte de votre pelouse et de laisser pousser naturellement autant le gazon que les plantes locales indigènes. Si la bande riveraine tarde à repousser par elle-même, revégétalisez-là à l'aide de plantes indigènes riveraines autorisées pour la revégétalisation de la rive à Val-des-Lacs, disponibles auprès de pépinières ou de centres de jardinage. Si vous avez des pins ou des mélèzes près de la rive, il est



normal que votre bande riveraine ne pousse pas, ou que très peu. Pour plus d'informations, consultez le document ci-joint ou les tableaux 10-C-1 à 6 du règlement no. 367-02 dans le règlement de zonage, via le site internet de Val-des-Lacs. Pour vous aider, la municipalité de Val-des-Lacs fournit également gratuitement des végétaux une fois par an.

Accès à la rive

L'accès à la rive est le seul endroit où il est autorisé de tondre la pelouse dans la délimitation de la bande riveraine. Chaque terrain a droit à un ou plusieurs accès, mais la largeur combinée de ceux-ci ne doit pas excéder 5 mètres. Pour limiter l'érosion et l'enrichissement du plan d'eau, il est recommandé d'aménager l'accès de manière sinueuse ou diagonale. Cela permet à l'eau de ruissellement de passer à travers la végétation et d'être filtrée avant d'atteindre le plan d'eau.



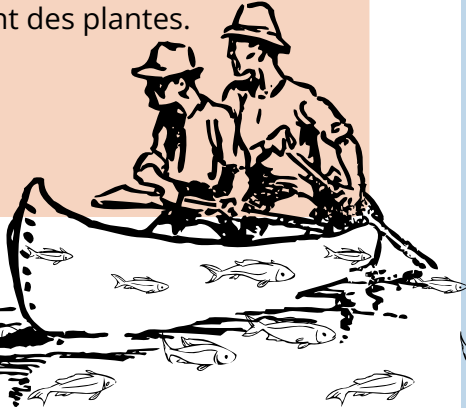


Conscientisation aux bandes riveraines de Val-des-Lacs Prenons soin de chez nous!

Plantation en bande riveraine

Avant de faire des travaux dans votre bande riveraine, vous devez demander un permis, et avant de planter en bande riveraine, n'enlever surtout pas la pelouse déjà présente, et n'ajouter ni compost, ni fertilisant ou paillis. Ensuite, suivez ces étapes :

- Au moins dans les 5 premiers mètres, plantez en quinconce un minimum de trois strates de végétation avec une distance maximale de 1 mètre entre les arbustes.
- Pour les arbres, maintenez une distance d'environ 5 mètres.
- Creusez un trou plus grand que la motte (environ 2 fois plus large et légèrement plus profond).
- Ameublissez la terre dans le trou si nécessaire.
- Placez la plante dans le trou et remettez la terre en formant un petit ourlet pour retenir l'eau. N'ajoutez rien, laissez le tout à l'état naturel.
- Arrosez soigneusement pour assurer l'établissement des plantes.



Entretien de votre plantation

Pour assurer la santé de votre bande riveraine sans perturber l'équilibre écologique :

- Arroser légèrement les nouvelles plantations pendant les premières semaines, selon les besoins et les conditions météorologiques.
- Si nécessaire au cours de la première année, dégagez à la main les mauvaises herbes autour des plants pour favoriser leur croissance.
- Pour éviter d'enrichir l'eau en nutriments indésirables, ne rajoutez ni compost, ni fertilisant à votre bande riveraine. Il va de même pour les pesticides ou les insecticides.
- Vous pouvez ajouter des protections autour de vos plantes pour éviter que les castors ou les chevreuils ne grignotent vos plantes.

En plus de renaturaliser la rive, que peut-on faire pour protéger le plan d'eau?

- Veillez à ce que votre système septique soit correctement entretenu pour éviter toute contamination des eaux souterraines et de surface.



- Évitez d'utiliser des engrais chimiques, des pesticides ou des insecticides sur votre pelouse. Si nécessaire, utilisez du compost naturel, mais ne mettez rien sur votre bande riveraine.

Limitez la contamination des Lacs

Pour protéger nos plans d'eau et votre terrain à Val-des-Lacs, il est crucial de prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Avant d'entrer dans le lac et après chaque sortie, nettoyez votre embarcation pour éliminer tout organisme indésirable. Cela contribue à maintenir l'équilibre écologique de nos eaux et préserve nos activités de loisir.

Engagez-vous pour l'avenir et la conservation

À Val-des-Lacs, nous sommes tous et toutes responsables de la préservation de nos bandes riveraines. Respecter les règlements en vigueur est un geste concret pour protéger notre patrimoine naturel commun et sa beauté sauvage. Ensemble, nous pouvons assurer que ces espaces demeurent des havres de biodiversité faisant notre fierté et contribuant à notre qualité de vie.

